

Lavilledieu

SPÉCIALE FINANCES N°53 // JUIN 2019

Le bloc note du Maire



Les objectifs pour le 1er semestre 2019:

Ils sont au nombre de quatre:

- application du budget 2019 suivant les orientations votées.
- poursuite des actions d'économie sur le fonctionnement.
- prise en compte de la révolution du numérique.
- gestion de la relation avec les Villadéens.

Les actions engagées pour atteindre ces objectifs :

- lancement du schéma directeur de l'éclairage public.
- nouvelle architecture informatique.
- réorganisation des services dans le respect du RGPD et des usagers.
- refonte du site internet de la commune.

Des investissements confortés:

- travaux terminés : espace de cérémonie / jardin d'enfants / parking,
- travaux en cours : assainissement à Bayssac / église.
- programmes lancés : entretien et aménagement de la voirie / bibliothèque / vidéo protection.

Le mot d'humeur :

Dans le grand débat national initié par le gouvernement, j'ai particulièrement œuvré, comme je le fais depuis que je suis maire, pour que la commune soit définitivement « remise au centre de la démocratie de proximité ».

Pour cela, il faut :

- ✓ **Consolider** définitivement les compétences communales ;
- ✓ **Posséder** les moyens de l'exercice de ces compétences ;
- ✓ **Alléger** le poids des normes sur les communes ;
- ✓ **Respecter** l'autonomie financière des communes.

Personnellement j'accompagnerai au mieux les orientations qui seront adoptées suite à ce grand débat si ces conditions sont respectées. Il en va de l'intérêt des administrés en général et, pour ce qui me concerne, de celui des Villadéens.

L'action d'un maire étant de « FAIRE » et non pas de « LAISSER FAIRE » et encore moins de « SE LAISSER FAIRE », je continuerai ainsi à défendre que le projet intercommunal :

- ✓ doit strictement rester **un outil** de coopération et de mutualisation entre communes,
- ✓ ne doit pas devenir le moyen de vider les communes de leur substance au profit d'intercommunalités trop éloignées du terrain pour être efficaces et entendues.

C'est la volonté de toute l'équipe municipale.

Bonne lecture.

Votre maire, *Gérard Saucles.*

Le budget général

// 1. Le contexte institutionnel et économique de la préparation du budget 2019.

Le Conseil Constitutionnel a validé, le 28 décembre 2018, la loi de finances (LFI) 2019. Cette loi s'inscrit dans la **continuité** de celle de 2018.

Elle découle de la loi de programmation 2018/2022 qui pose les règles de **restriction** des dépenses de fonctionnement et les incitations au **maintien** de l'investissement.

Les grandes orientations de la LFI 2019 restent **l'augmentation** du pouvoir d'achat (2ème tranche de suppression de la TH), les efforts pour la **baisse** du chômage, la confirmation des moyens alloués à la **protection** et la préparation de **l'avenir** notamment : éducation, transition écologique, fonction publique et présence française à l'étranger.

Pour les collectivités, cette loi ne comprend pas de **nouveautés majeures** en matière de fiscalité locale. Sa réforme globale - rendue nécessaire par la suppression progressive de la taxe d'habitation - se jouera au printemps dans un projet de loi spécifique, pour une entrée en vigueur en **2020**.

L'inflation s'est située à **1,85 %** en moyenne en 2018. **Pour 2019, l'inflation prévue est de 1,5 %.**

✓ Dans la loi de programmation des finances, comme en 2018, les collectivités vont à nouveau contribuer au retour à l'équilibre des finances publiques :

- L'enveloppe des dotations versées par l'État aux collectivités est « gelée » en 2019. Ainsi l'augmentation de certaines dotations entraînera **automatiquement** la baisse d'autres concours.
- La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des collectivités pour 2019 a été fixée à + **2,2%** (rappel : taux de revalorisation 2018 : + 1,2 %).

En résumé, pour la **commune**, le contexte de préparation du budget 2019 reste à bien des égards similaire à celui de 2018 : **administration financière toujours aussi encadrée et degrés de liberté dans la gestion communale toujours aussi réduits..**

// 2. Retour sur l'exercice 2018.

2.1 Le fonctionnement.

Le budget 2018, dans le cadre général défini par l'Etat dans la LFI 2018, avait été construit de manière prudente mais volontariste avec **quatre** objectifs clairement affichés :

- **baisse** des dépenses de fonctionnement par rapport à 2017,
- endettement **contrôlé** pour anticiper la hausse des taux d'intérêt des emprunts dans les années à venir,
- capacité d'autofinancement **optimisée**,
- investissement **soutenu**.

L'exercice a été exécuté **conformément** à ces objectifs.

✓ Les recettes.

- Elles ont été conformes à celles attendues :
1 711 542 € pour 1 707 333 € inscrits en BP 2018. L'exercice 2018 s'est terminé avec un excédent de **429 648 €.**

✓ Les dépenses.

Elles s'élèvent à **1 483 587 €** pour 1 568 825 € prévus en BP 2018 dont **73 425 €** inscrits en dépenses imprévues non consommées sur l'année :

- Les charges à caractère général ont été contenues au niveau prévu à **411 043 €** soit - **4,5%** par rapport à 2017,
- Les charges de personnel ont été **maîtrisées** : **760 788 €** avec le recrutement de deux agents (en réalité **706 318 €** avec les atténuations de charges),
- L'auto-investissement a été **augmenté** en gestion : **321 000 €** (22 % des dépenses globales),
- Le remboursement des intérêts de la dette : **89 987 €.**
- L'épargne nette : **+ 57 783 €.**

2.2 L'investissement.

L'investissement a représenté **866 854 €** de dépenses pour **1 104 245 €** de recettes.

✓ Les recettes.

- Les subventions dédiées aux voiries, au jardin public, aux écoles et à la route de Lussas,... : **263 574 €**,
- L'emprunt : **400 000 €**,
- Le fonds de récupération de TVA : **79 997 €**.
- Les autres recettes (taxe d'aménagement, excédents de fonctionnement,..) : **312 956 €**.

✓ Les dépenses.

- L'entretien et l'aménagement des voiries ont fait l'objet d'un effort important : **216 267 €**,
- L'enfouissement des réseaux électriques et l'amélioration de l'éclairage public ont été poursuivis : **10 520 €**,
- L'aménagement d'un jardin d'enfants et la création d'un parking, priorités du programme « **Horizon 2020** », ont été engagés : **19 084 €**,
- L'accueil de « Tout'enbus » a été construit : **26 000 €**,
- Des rénovations aux écoles ont été réalisées : **77 606 €**,
- L'achat de terrain a mobilisé **296 943 €**,
- Le remboursement du capital de la dette : **192 477 €**.

2.3 La dette.

- L'endettement a été **contrôlé**. Un emprunt de 400 000 € a été mobilisé pour équilibrer les dépenses et anticiper la hausse à venir des taux d'intérêts.
- Au 31 décembre 2018, la dette s'élevait à 2 594 205 € soit 1227 €/ hbt représentant une annuité de 282 464 € dont 89 987 € en intérêts et 192 477 € en capital

// 3. Les grandes orientations budgétaires communales pour 2019.

3.1 Le fonctionnement.

Au 1er janvier 2019, la population municipale INSEE à prendre en compte est de 2149 habitants, soit une augmentation de **1.7 %** par rapport à 2018.

Pour 2019, dans le contexte national de préparation du budget, les orientations budgétaires pour la commune restent dans la continuité de celles de 2018 à savoir :

- **stabilisation** des dépenses de fonctionnement à caractère général,
- **maîtrise** de la masse salariale,
- **aucun** emprunt,
- **soutien** toujours important à l'investissement.

Le budget de fonctionnement, construit suivant ces orientations **fortes**, s'équilibre à hauteur de **1 984 000 €** soit, **hors autofinancement**, environ **3,2 %** de baisse par rapport au budget prévisionnel 2018.

✓ Les recettes.

- Le report de l'exercice 2018 : **292 423 €**.
- Le produit des services : **132 000 €**.
- Les dotations de l'état, grâce au développement urbain et démographique du village, s'établissent à **293 136 €** soit à un niveau légèrement inférieur à celui de 2018 (**296 082 €**).
- L'attribution de compensation votée par la communauté du « Bassin d'Aubenas » est de **446 475 €** à laquelle il convient d'ajouter, en vertu du pacte fiscal de la CCBA, **13 116 €** de Dotation de Solidarité Communautaire et **51 082 €** de Fonds d'Aménagement Voiries, soit un total de **510 673 €** (rappel : 508 982 € en 2018).
- Les taux des impôts locaux de la commune **n'augmentent pas pour la troisième année consécutive**. Les recettes attendues sont de **536 969 €**.

Taux (%)	Commune	TEOM	Total	Intercom.	Total
2018	TH : 9,76	9.76	9.76	11.09	20.85
	TFB : 13,29		23,05	4.08	27,13
	TFNB : 73,35		73,35	16.65	90.00
2019	TH : 9.76	9,76	9,76	11.09	20.85
	TFB : 13,29		23,05	4.08	27,13
	TFNB : 73,35		73,35	16.65	90,00

Notre adhésion, depuis janvier 2017 à la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas, a permis d'obtenir une **baisse** très **sensible** du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), qui **n'augmente pas** pour l'année 2019.

✓ **Les dépenses.**

- Les charges à caractère général s'élèvent **413 000 €** (0,5 % de hausse).
- Les charges de personnel ont été strictement limitées à la prise en compte du GVT : **760 000 €**,
- Les dépenses imprévues ont été fixées à : **47 000 €**.
- L'autofinancement a fait l'objet d'un **effort important** afin de poursuivre la transformation du village et de répondre aux attentes des Villadéens (programme « Horizon 2020 ») : **463 000 €** (rappel : 321 000 € en 2018).

3.2 L'investissement.

Le budget d'investissement s'équilibre à hauteur de **1 036 305 €**.

✓ **Les recettes.**

- L'autofinancement : **463 000 €**.
- Autres fonds (T.A) : **95 000 €**.
- Le fonds de récupération de TVA : **55 000 €**.
- Les subventions dédiées aux voiries, au jardin public et à la route de Lussas s'élèvent globalement à **228 676 €**.

✓ **Les dépenses.**

- Remboursement de l'emprunt : **212 000 €**.
- L'église (mise en sécurité) : **62 000 €**.
- L'entretien annuel et l'aménagement des voiries font l'objet cette année encore d'un effort important : **158 000 €**.
- L'enfouissement des réseaux électriques/télécom/ éclairage public sont poursuivis (écoles) : **58 000 €**.
- L'aménagement d'un jardin d'enfants et la création d'un parking, **priorités** du programme « Horizon 2020 » : **205 000 €**.
 - La bibliothèque municipale : **54 000 €**.
 - La vidéo-protection : **66 000 €**.

3.3 L'évolution de la dette.

Aucun emprunt ne sera souscrit sur l'exercice 2019. Au 31 décembre 2019, pour le budget principal, la dette s'établira à 2 382 401 €, représentant une annuité de 302 003 €, dont 90 199 € en intérêts et 211 804 € en capital. L'endettement par habitant sera ainsi ramené à 1109 € à la fin de l'année. La capacité de désendettement est de 7 ans (encours/capacité autofinancement brute).

// 4. Le personnel.

Au 1er janvier 2019, le personnel des services de la commune est composé de 20 agents titulaires de la Fonction Publique Territoriale et de 1 agent en PEC.

Un agent relève de la catégorie A, un de la catégorie B et 18 agents de la catégorie C.

TABLEAU des EFFECTIFS des AGENTS TITULAIRES AU 13 MARS 2019.

GRADES	Catégorie	Effectifs créés	Non Pourvus	Pourvus	Dont temps non complet
Filière Administrative :					
Attaché Principal	C	1	0	1	0
Attaché	C	1	1	0	0
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	0	1	0
Adjoint administratif principal classe 1	A	3	0	3	3
Adjoint Administratif	A	1	1	0	1
Filière Animation :					
Adjoint d'Animation classe 1	C	1	0	1	1
Filière Culturelle :					
Adjoint du Patrimoine classe 2	C	1	0	1	1
Filière Médico-Sociale :					
ATSEM principal classe 1 Ecole Maternel.	C	4	0	4	3
Filière Technique :					
Agent de Maîtrise principal	C	3	0	3	0
Agent de Maîtrise	C	2	0	2	0
Adjoint technique principal classe 2	C	3	0	3	1
Adjoint technique	C	2	1	1	1
TOTAL des EMPLOIS PERMANENTS =		23	3	20	11

Evolutions des traitements.

L'avancement des agents est opéré en considération du déroulement des échelles indiciaires du grade correspondant à l'emploi occupé. Ainsi, au cours de 2019, certains agents bénéficieront d'un avancement d'échelon et/ou de grade.

En 2019, le nouveau Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) sera appliqué dans ses deux composantes (IFSE et CIA). Dans ces conditions, les charges totales de personnel (cf. 3.1 / charges de personnel) ont été estimées à 760 000 € pour 2019.

Organisation du travail et protection des données personnelles.

Afin d'organiser et de parfaire le travail des différents services de la commune et de s'adapter aux évolutions des différentes lois et réglementations qui encadrent le travail des agents, le « Règlement Intérieur » est appliqué dans tous les services.

La durée effective du temps de travail au sein de la commune est de 35 heures par semaine, soit 1607 heures de travail par an et par agent.

La modification des méthodes de travail générée par le développement de la numérisation, la complexification régulière des tâches, la mise en place des mesures de protection des données personnelles dans le cadre du RGPD (1) et l'élaboration d'un DUERP (2) ont conduit à **repenser globalement** l'organisation des services, en particulier celle des services administratifs. Cette réorganisation, entamée en 2018, sera achevée au cours du 1er semestre de l'année 2019.

Action sociale.

Pour répondre à l'obligation réglementaire en termes d'action sociale et de protection de perte d'emploi, les agents de la commune sont couverts par l'adhésion de la commune au Comité National d'Action Sociale (CNAS), à la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) et à l'Amicale du Bassin d'Aubenas. (AMIBA).

(1) RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données.

(2) DUERP : Document Unique sur l'Évaluation et la Prévention des Risques.

Le budget assainissement

// 1. Le contexte institutionnel.

Cette année va être à nouveau marquée par deux mesures très défavorables pour le budget communal d'assainissement :

- Une stagnation de la prime à l'épuration versée chaque année par l'Agence de l'eau aux communes,
- L'absence de subventions de l'État, du Département, du Syndicat de rivières et de l'Agence de l'eau pour les projets d'extension des réseaux d'assainissement, ces structures privilégiant les aides aux communautés de communes, qui n'ont pas la compétence de l'assainissement, au **détriment** des communes.

// 2. Les principales orientations budgétaires communales.

- Poursuite de la constitution d'une provision financière pour l'évacuation des boues de la station.
- La station ayant été mise en service fin 2013/début 2014, l'évacuation des boues pour un ou deux lits de séchage est prévue en 2021/2022 (coût estimé 40 000 €)
- Respect de l'arrêté du 06 août 2017 relatif aux modalités de calcul du plafond de la part de l'abonnement non proportionnelle au volume d'eau consommé.
- Achat d'un véhicule neuf d'exploitation. Financement de la première tranche d'extension de l'assainissement public (quartier de Bayssac).

2.1 L'exploitation.

Le budget d'exploitation s'équilibre à hauteur de **458 000 €**.

✓ Les recettes.

- Report de l'exercice 2018 : **68 584 €**.
- Les redevances d'assainissement s'élèvent à **293 415€**.
- Les amortissements et les subventions génèrent : **78 000 €**.

✓ Les dépenses.

- Les charges à caractère général s'élèvent à : **119 500 €**.
- Les dépenses imprévues ont été fixées à : **15 000 €**.
- Provision pour le curage des lits : **13 000 €**.
- L'amortissement de la station se monte à : **145 000 €**.
- L'autofinancement fait l'objet d'un **effort soutenu** : **100 000 €**. (rappel : 15 000 € en 2017).
- Le remboursement de la dette : **43 500 €**.

2.2 L'investissement.

Le budget d'investissement s'équilibre à hauteur de **837 714 €**.

✓ Les dépenses.

- Affectation de fonctionnement : **103 561 €**.
- Report de 2018 : **476 153 €**.
- Amortissements : **145 000 €**.
- Autofinancement : **100 000 €**.
- Fonds de récupération TVA : **13 000 €**.

✓ Les recettes.

- Remboursement du capital de la dette : **62 283 €**.
- Achat d'un véhicule d'exploitation : **45 000 €**.
- Extension « Bayssac » (1ère tranche) : **300 000 €**.
- Entretien des réseaux et de la station : **338 198 €**.
- Provision pour curage : **20 000 €**.

2.3 L'évolution de la dette.

Aucun emprunt ne sera souscrit durant l'exercice 2019. Le financement de l'extension des réseaux du quartier Bayssac se faisant **sur fonds propres**.

Au 31 décembre 2019, le capital restant dû s'établira à 753 913 €. L'annuité 2019 s'élève à 105 705 € dont 43 424 € en remboursement des intérêts et 62 283 € pour le capital.

Conclusion

Les budgets 2019, construits avec la **prudence** requise par le contexte financier national, maintiennent les investissements nécessaires pour améliorer la vie quotidienne au village, **sans augmentation des taux des impôts locaux pour la troisième année consécutive**.

De plus, un travail constant de bonne gestion financière et des efforts d'économies soutenus sur les dépenses de fonctionnement ont permis de rétablir, sur le budget général, une capacité d'autofinancement **significative**, (463 000 €) avec une marge nette d'ores et déjà évaluée à 35 000 €, hors dépenses imprévues.

Enfin, les budgets étant désormais **totallement sécurisés** par notre appartenance à la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas, les grands projets qui vont achever notre programme « Horizon 2020 » ont pu être lancés et vont tous se réaliser **sereinement** en 2019, notamment **le jardin d'enfants et l'extension de l'assainissement** (1ère tranche de Bayssac). D'autres projets, tout aussi importants pour le « Bien vivre au village » ont pu également être **lancés**, en particulier, **la bibliothèque, le début de la remise en état de l'église, la vidéo-protection et un aménagement important de voirie**.